

Séance du 04 juin 2009

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 29 mai 2009, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.*

**PRESENTS** : Dr Grenet, Maire-Président ; M. Etchegaray, Mmes Lauqué, Bisauta, M. Gouffrant, Mme Durruty, M. Soroste, Mme Gentili, M. Jaussaud, Adjoint ; M. Lozano, Mme Castel, M. Pommiez, Mme Chevrel, M. Escapil-Inchauspé, Mme Chabaud-Nadin, MM. Arandia, Saussie, Causse, Lacassagne, Mmes Demont, Touraton, M. Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Pibouleau-Blain, M. Soudre, Mme Capdevielle, MM. Aguerre, Etcheto, Bergé, Ugalde, Barrère, Conseillers Municipaux.

**ONT DONNE POUVOIR** : M. Millet-Barbé à Mme Durruty ; Mme Dumas à M. le Maire, M. Labayle à M. Etchegaray, Mme Boé à M. Escapil-Inchauspé, Mme Darmendrail à M. Lacassagne, Mme Salducci à Mme Doucet-Joyé, Mme Thicoïpé à M. Etcheto, Mme Loupien-Suares à M. Soudre.

**SECRETAIRE** : Mme Doucet-Joyé.

**OBJET** : RESSOURCES HUMAINES - Convention entre la Ville de Bayonne et l'association intermédiaire Horizons.

Mme Durruty présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Par délibération du 20 décembre 2001, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer une convention avec l'association intermédiaire "Horizons", principalement pour mettre à la disposition de la Ville du personnel affecté à la surveillance des cantines scolaires. Cette mise à disposition s'effectue en fonction des besoins exprimés par la Ville, notamment du fait d'agents malades à remplacer rapidement ou lors d'augmentations temporaires du nombre d'enfants inscrits en restauration scolaire.

Il convient aujourd'hui d'accroître le champ d'intervention de l'association "Horizons", des besoins existant aussi sur d'autres emplois comme celui de surveillant(e) de garderie, agent de service des cantines, voire agent d'entretien des établissements scolaires. Les enfants sont en effet, de plus en plus nombreux à bénéficier de ces services, et il ne peut être question, de les laisser seuls en cas d'absence des agents titulaires affectés à ces postes. Il s'agit d'emplois indispensables pour le bon fonctionnement de nos établissements scolaires.

Il pourra aussi être fait appel aux services de cette association pour des évènements très particuliers nécessitant de la main d'œuvre uniquement pour quelques jours, comme par exemple, pour les fêtes de Bayonne.

Je vous rappelle que l'association intermédiaire "Horizons" est une association qui donne du travail à des publics prioritaires, assez éloignés de l'emploi et que nous aidons donc, par la même occasion, à réintégrer le monde du travail. Lorsque nous le pouvons, en fonction des postes vacants, il arrive que nous embauchions certaines de ces personnes définitivement. Par ailleurs, nous avons demandé à ce que les bénéficiaires résident le plus souvent possible, à Bayonne.

Cette convention en remplacement de la précédente, prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2009, et ce pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction.

Je vous demande, en conséquence, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention ci-annexée.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.